



Membre de la FNPPSF  
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France  
Membre du CRPLPL  
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : [www.maupas-plaisanciers.com](http://www.maupas-plaisanciers.com)

## INFO JANVIER 2016

Jacques FLATIN  
Président  
Tél. 07 61 18 49 01  
Email : [jacques.flatin@gmail.com](mailto:jacques.flatin@gmail.com)

### LE MOT DU PRESIDENT

Lors de la réunion du Comité Directeur de la FNPPSF le Président Jean Kiffer nous a fait part des démarches engagées pour lutter contre les mesures arrêtées par le Conseil des Ministres européens en charge de la pêche réuni le 16 décembre 2015 pour la zone située au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle : **fermeture de la pêche du bar du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin sauf pour les ligneurs et les fileyeurs (fermeture en février et mars seulement). Pour le second semestre limitation à 1 bar / jour pour la pêche de loisir et limitation mensuelle pour tous les navires professionnels à 1 tonne par mois (1,3 tonne par mois pour les ligneurs et fileyeurs).**

Il doit se rendre très prochainement à Bruxelles accompagné d'un représentant de la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) pour dénoncer le scandale de cette décision appliquée à la pêche de loisir. (1 bar par jour et par personne).

Les professionnels ont déjà anticipé l'application de ces nouvelles règles et viennent pêcher au Sud du 48<sup>ème</sup> parallèle. Afin de limiter les abus et de permettre à nos représentants de défendre notre loisir nous demandons à tous les adhérents de transmettre des photos dès que vous constatez des faits, des actions de pêche de bateaux de professionnel en contravention avec la réglementation (zone de pêche) ou des ventes aux étales des poissonniers ou grandes surfaces sous la maille. Ces photos doivent être accompagnées de la date, et des coordonnées de prise de vues.

Le salon européen des Pêches se déroulera à Nantes du 12 au 14 février prochain. Je dispose de quelques entrées gratuites. Merci de vous signaler par retour si vous souhaitez en bénéficier.

Vous trouverez avec cette info la fiche signalétique 2016. Merci de nous la retourner dans les meilleurs délais. Dès réception du règlement de votre cotisation vous recevrez le reçu fiscal, le timbre 2016 et un ticket de tombola dont le tirage au sort sera effectué durant le congrès de la FNPPSF qui se déroulera cette année sur l'île de Noirmoutier du 20 au 22 mai prochain. Chaque adhérent peut participer au congrès avec son conjoint.

Vous trouverez également le calendrier des manifestations de l'AMP pour la saison 2016.

Enfin je vous rappelle les 25 ans de l'AMP et je remercie tous ceux qui m'ont déjà signalé leur participation. Les tarifs ont été arrêtés par votre Bureau à 60 euros par personne (tout compris et non fractionnable) pour l'adhérent et son conjoint ou son accompagnant et à 70 euros pour chacun de ses invités. Le complément des frais engagés pour le service d'autocars, la visite de la cave et l'animation de la soirée sera pris en charge par l'AMP. Nous reviendrons vers vous pour vous donner toutes les précisions utiles, en particulier sur le menu et le nombre d'invités accepté et les horaires.

N'oubliez pas de consulter ou de parler à vos amis du site de notre association dont je vous rappelle l'adresse : [www.maupas-plaisanciers.com](http://www.maupas-plaisanciers.com) Notre site peut recevoir des textes ou des infos que vous souhaiteriez faire partager. N'hésitez pas à m'adresser vos textes.

Toujours à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
Jacques FLATIN  
07 61 18 49 01

**ASSOCIATION MAUPAS PLAISANCIERS – MAIRIE – Rue de l'Hôtel de Ville  
85360 LA TRANCHE SUR MER  
N°0853003934**